

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception : <input style="width: 90%;" type="text" value="26/11/18"/>	Dossier complet le : <input style="width: 90%;" type="text" value="25/09/2019"/>	N° d'enregistrement : <input style="width: 90%;" type="text" value="218-007472"/>
1. Intitulé du projet		
<input style="width: 100%; height: 40px;" type="text" value="Défrichement de 2ha68a27 pour mise en urbanisation sur la commune de Saint Yaguen"/>		
2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)		
2.1 Personne physique		
Nom <input style="width: 300px;" type="text"/>	Prénom <input style="width: 300px;" type="text"/>	
2.2 Personne morale		
Dénomination ou raison sociale	<input style="width: 100%;" type="text" value="COMMUNE DE SAINT YAGUEN"/>	
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale	<input style="width: 100%;" type="text" value="LESPERON Vincent, maire"/>	
RCS / SIRET	<input style="width: 100%;" type="text" value="2 1 4 0 0 2 8 5 9 0 0 0 1 2"/>	Forme juridique <input style="width: 100%;" type="text"/>
Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n° 1		
3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet		
N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))	
47° a)	Défrichement d'une superficie totale de 2ha68a27	
4. Caractéristiques générales du projet		
<i>Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire</i>		
4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition		
<input style="width: 100%; height: 150px;" type="text" value="Défrichement de 2ha68a27 peuplés en pins, abattus par la tempête et non reboisés"/>		

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du défrichement est l'aménagement de terrains à bâtir pour la construction de maisons d'habitation

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

La préparation au défrichement sera fait par débroussaillage

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Pas de phase d'exploitation concernant le défrichement

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Autorisation de défrichement et dérogation espèces protégés

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - précisez les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie total défrichée : parcelle E1045 Troyes	2ha68a27

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

SAINT YAGUEN :
Section E n°1045 : lieu dit Troyes

Coordonnées géographiques¹

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Point d'arrivée :

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZRE du bassin de l'Adour à l'amont de la confluence avec les Gaves
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	à 1km environ avec la zone Natura 2000 "réseau hydrographique des affluents de la Midouze"
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	consommation de 2hâ68a27 de parcelles forestières
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	diminution du potentiel forestier de la commune

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

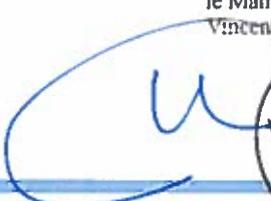


Fait à Saint Yaguen

le 17 novembre 2018

Signature

le Maire,
Vincent LESPERON



Agence départementale
d'Aide aux Collectivités Locales



Extrait cartographique

Département des Landes

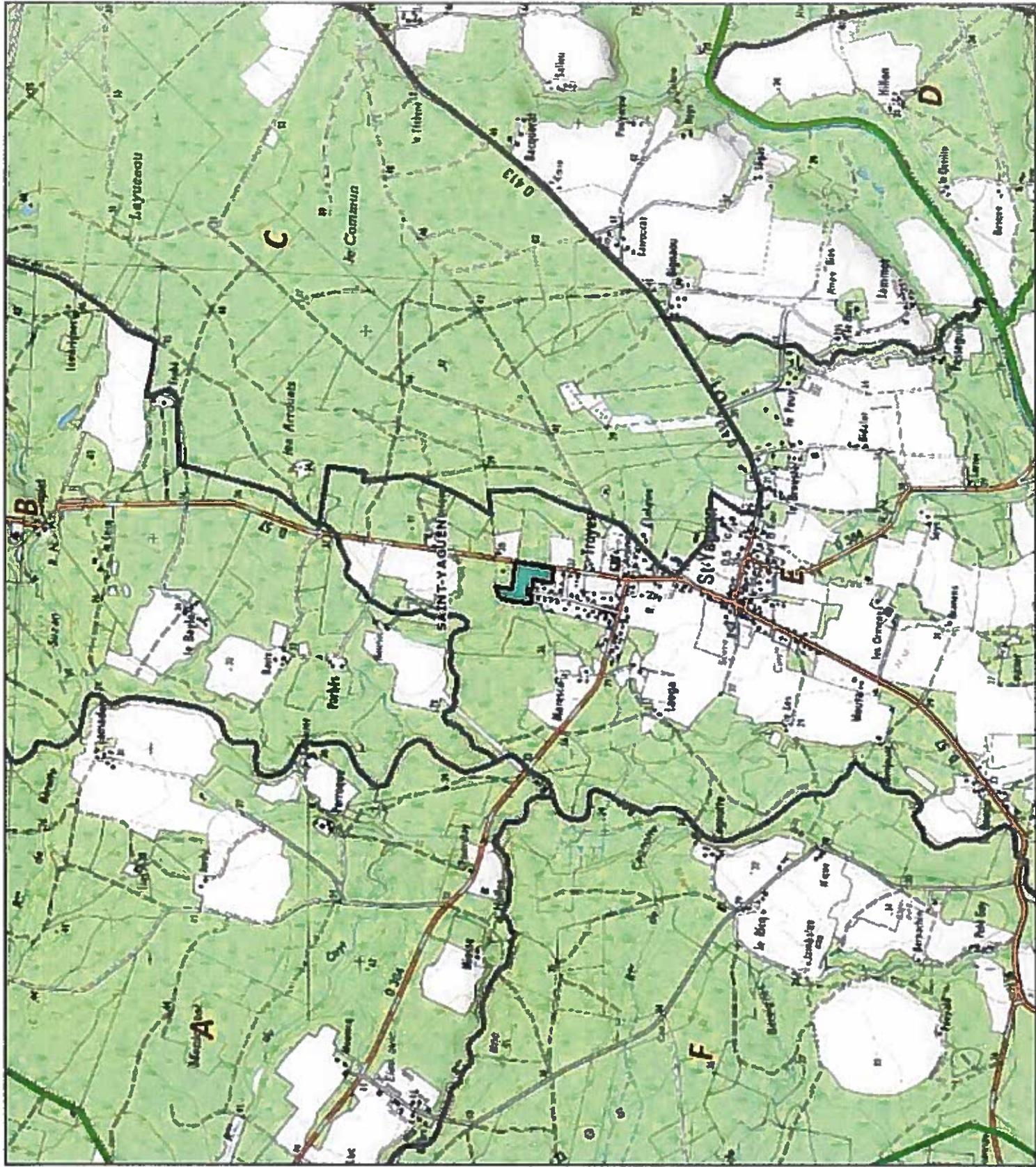
Mis à jour **Année 2017**

Edité, le **14/08/2018**

Par

Echelle 1:25 000

Plan délivré par IGECOM40





Département des Landes
Extrait cartographique

Portail Igecom40

Mis à jour : **Année 2018**
Edité, le **21/11/2018**
Par : **ADACL**
Echelle : **1:2.500**

IGéCom40

légende

Zone NGF inondation

□ côte NGF en zone inondable

Autre côte NGF

• côte d'eau NGF en zone inondable

□ Infos document urbanisme

Info Ponctuelle

* bâtiment mis à jour

* bâtiment agricole

* installation classée

Info Linéaires

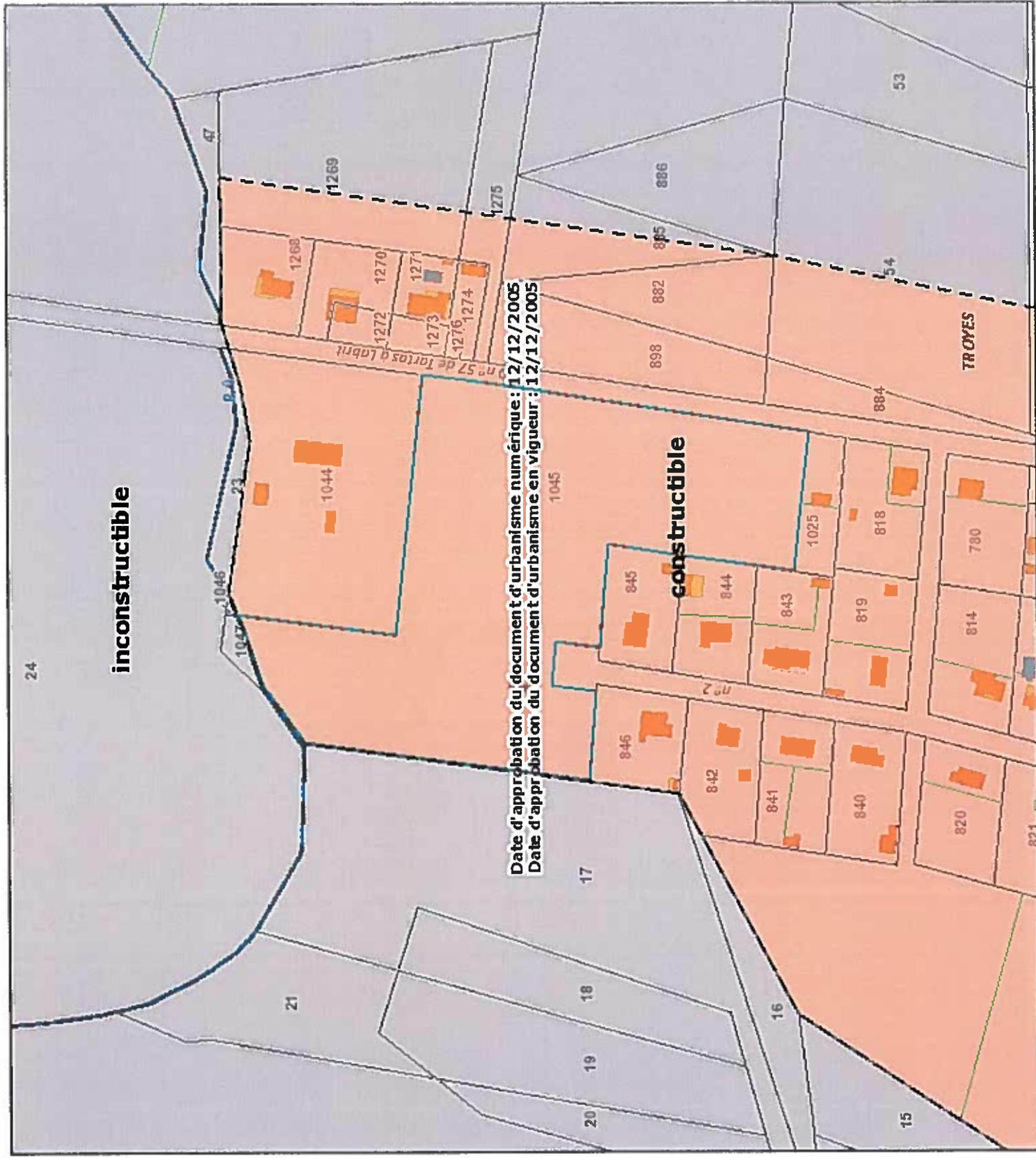
— Canalisation de gaz (19)

Info Linéaires

— Voisinage bruit (14)

— Site archéologique (16)

— Aptitude des sols (19)



Date d'approbation du document d'urbanisme numérique : 12/12/2005
Date d'approbation du document d'urbanisme en vigueur : 12/12/2005



EXTRAIT DU PLAN
CADASTRAL INFORMATISÉ

2017

Département des Landes

Commune : Saint-yaguen

Section : E

Parcelle n°1045

Identifiant : 402850000E1045

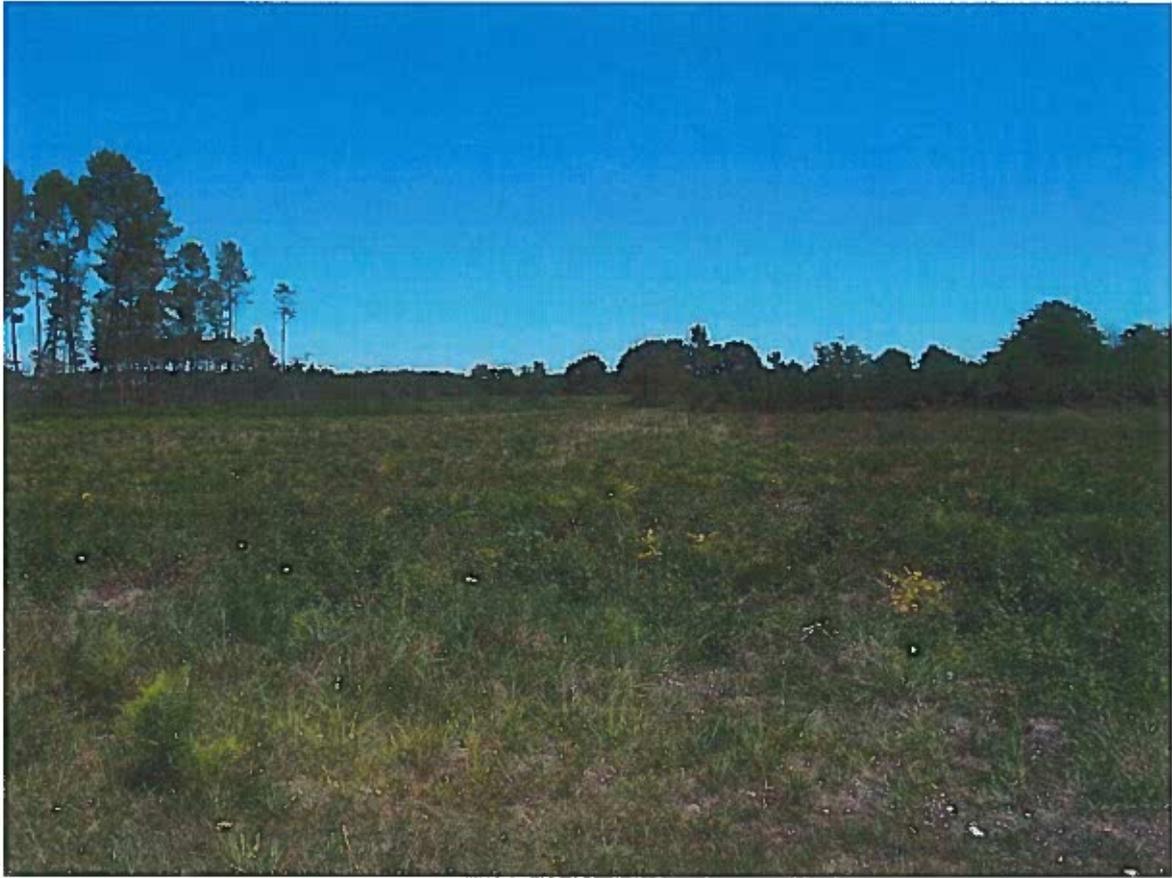
Echelle : 1/2500

Date d'édition : 21/11/2018

Plan délivré par
IGECOM40



Parcelle E1045 Troyes



SCHEMA D'AMENAGEMENT DU BOURG DE SAINT YAGUEN

PRINCIPES GENERAUX

OBJECTIFS

Conforter la centralité urbaine du bourg de Saint-Yague en favorisant un mode de développement urbain en épaisseur plutôt que linéaire le long du réseau de voiries existantes.

Les orientations proposées visent à promouvoir une ambiance forestière aux futures opérations d'aménagement.

PROGRAMME

■ HABITAT

- 5 ha de terrains à urbaniser à vocation d'habitat en respectant une densité brute minimum de 9 logements/ha
- 2,7 ha pour le secteur de Troyes soit 24 logements minimum
- 2,4 ha pour le bourg soit 21 logements minimum

■ EQUIPEMENTS PUBLICS

- Création d'un réseau de voies nouvelles hiérarchisées et traitées sous la forme de voies de bouclage à caractère résidentiel.
- Aménagement de liaisons douces fonctionnelles intégrant des cheminements piétons et/ou cyclables dans l'emprise des voies nouvelles, et de liaisons douces d'agrément déconnectées de la voirie et cheminant à travers des espaces collectifs paysagers.

PARTI D'AMENAGEMENT

■ CIRCULATION ET TRAITEMENT DES VOIES

- La desserte du secteur du Bourg sera assurée par une nouvelle voie secondaire qui disposera d'accollements enherbés et plantés d'arbres et d'arbustes à port naturel.
- Des cheminements doux seront intégrés à l'intérieur de l'emprise des voies tertiaires et des bandes paysagères à créer de manière à relier les futurs quartiers au centre du bourg.

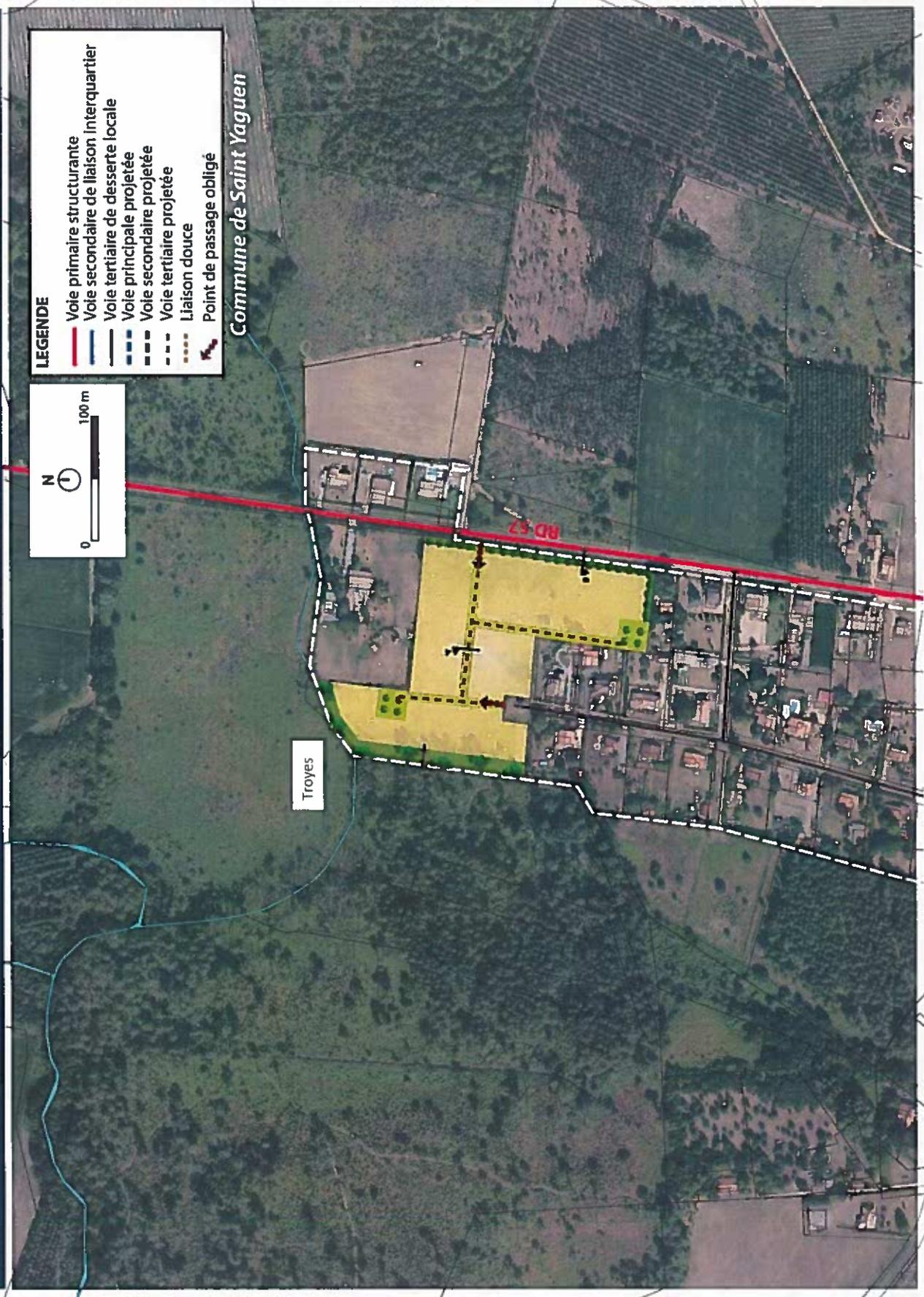
■ STRUCTURES VEGETALES

- S'appuyer sur la matrice paysagère constituée par les boisements existants pour promouvoir une ambiance forestière dans le cadre des aménagements, à l'image de l'airal.
- Gestion du risque de feu de forêt par le biais d'une bande engazonnée de 12 m accompagnée de feuillus implantés de manière aléatoire pour permettre l'accès et la circulation aux engins de défense incendie.
- Plantations le long des voies et traitement enherbé des accotements de manière à assurer une qualité des espaces publics

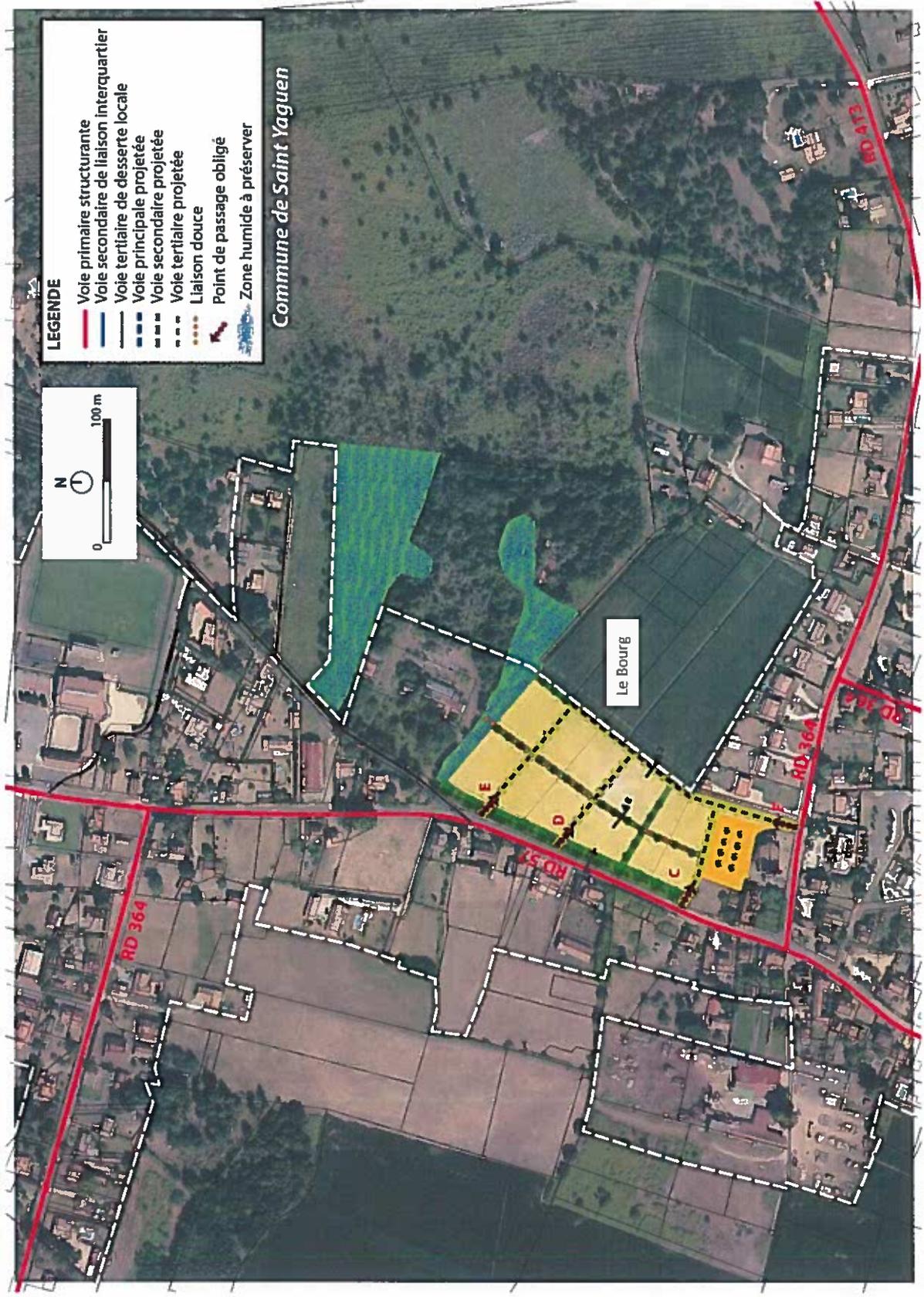
■ FORME URBAINE

- A l'intérieur des secteurs à urbaniser, l'objectif est d'assurer une gestion économe de l'espace en respectant une densité minimum brute de 9 logements/ha et de favoriser une mixité urbaine et/ou une diversité des tailles de parcelles.
- L'organisation des constructions nouvelles et des parcelles respectera les principes bioclimatiques passifs. (orientation Nord-Sud, ...).

SCHEMA D'AMENAGEMENT DU BOURG DE SAINT YAGUEN



SCHEMA D'AMENAGEMENT DU BOURG DE SAINT YAGUEN





SCHEMA D'AMENAGEMENT DU BOURG DE SAINT YAGUEN

PORTEE JURIDIQUE DES DISPOSITIONS

THEMATIQUES	DISPOSITIONS AYANT UN CARACTERE OBLIGATOIRE Traduites dans le Règlement d'Urbanisme et le zonage	DISPOSITIONS SOUMISES A COMPATIBILITE dont l'esprit doit être respecté	DISPOSITIONS INDICATIVES ou à valeur pédagogique à simple titre de conseil
Circulation / Voirie :	<p>Troves :</p> <ul style="list-style-type: none"> Création d'une voie nouvelle de bouclage entre la RD 57 et la voie en impasse au Sud d'une emprise minimum de 8 m et respectant les points de passage A et B. <p>Le Bourg :</p> <ul style="list-style-type: none"> Création d'une voie nouvelle de bouclage entre la RD 57 et la RD 364 d'une emprise minimum de 10 m et respectant les points de passage C, D, E et F. 	<p>Troves :</p> <ul style="list-style-type: none"> Le traitement de l'emprise de la voie respectera les principes du profil n°4 (cf. page 102). <p>Le Bourg :</p> <ul style="list-style-type: none"> Le traitement de l'emprise de la voie respectera les principes du profil n°3 (cf. page 102). 	<p>Dans tous les secteurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> Le tracé des voies reporté sur le plan est indicatif. Les cotés décomposant les emprises de voies sont indicatives.
Gestion des eaux pluviales :	<p>Dans tous les secteurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> Les eaux pluviales issues des constructions nouvelles ou aménagements seront résorbées sur le terrain d'assiette du projet. En cas d'impossibilité technique, les eaux pluviales seront rejetées au réseau public (fossé, caniveau ou réseau enterré) sous réserve de l'accord du gestionnaire du réseau de telle sorte que l'écoulement soit assuré sans stagnation. Les fossés et ouvrages d'assainissement pluvial à ciel ouvert devront être conservés, le libre écoulement des eaux devra être maintenu et conservé. 		<p>Dans tous les secteurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> Priorité donnée à la mise en oeuvre de solutions alternatives en matière d'assainissement pluvial avec infiltration à la parcelle et/ou mise en place d'un réseau à ciel ouvert.
Forme urbaine :	<p>Dans tous les secteurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> Respecter une densité brute minimum de 9 logements/ha sur l'ensemble du secteur. Les opérations d'aménagement ou de construction de plus de 15 logements à condition qu'elles comportent une affectation d'un minimum de 20 % du programme de chaque phase de réalisation à des logements locaux sociaux. 	<p>Dans tous les secteurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> Le programme des logements devra présenter une mixité de formes urbaines et/ou une diversité dans la taille des parcelles. 	<p>Dans tous les secteurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> L'organisation des constructions nouvelles et des parcelles respectera les principes bioclimatiques passifs, (orientation Nord-Sud, ...).

THEMATIQUES	DISPOSITIONS AYANT UN CARACTERE OBLIGATOIRE Traduites dans le Règlement d'Urbanisme et le zonage	DISPOSITIONS SOUMISES A COMPATIBILITE dont l'esprit doit être respecté	DISPOSITIONS INDICATIVES ou à valeur pédagogique à simple titre de conseil
<p>Protection / Valorisation paysagère :</p>	<p><u>Troves :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Création d'une bande paysagère assurant la prise en compte du risque feu de forêt dans le cadre d'espaces collectifs d'une emprise publique minimum de 12 m traitée sous la forme d'un espace enherbé ponctué d'arbres d'essences de type feuillus de manière aléatoire pour préserver l'accès aux engins de défense incendie. • Création d'une bande paysagère sur emprise collective d'un minimum de 5 mètres de large le long de la RD 57. Cette bande paysagère sera plantée d'arbres et arbustes d'essences locales. • Plantation de la voie nouvelle selon les principes définis dans le profil n°4. <p><u>Le Bourg :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Création d'une bande paysagère sur emprise collective d'un minimum de 10 mètres de large le long de la RD 57. Cette bande paysagère sera plantée d'arbres et arbustes d'essences locales. • Préservation de la zone humide située au Nord de l'opération. • Plantation de la voie nouvelle selon les principes définis dans le profil n°3. 	<p><u>Troves :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Le traitement de l'emprise de la bande paysagère respectera les principes du profil n°8 (cf. page 104). • Le traitement de l'emprise de la bande paysagère respectera les principes du profil n°7 (cf. page 104). <p><u>Le Bourg :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Le traitement de l'emprise de la bande paysagère respectera les principes du profil n°7 (cf. page 104). <ul style="list-style-type: none"> • Création d'un espace public à l'arrière de l'église. • Création d'une liaison piétonne et paysagère sur emprise publique de 5m minimum entre la zone humide à préserver au Nord et la place de l'église au Sud 	<p><u>Dans tous les secteurs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Palette végétale, en annexe du règlement d'urbanisme.



Note de sensibilité écologique : commune de Saint-Yagen (40)

Projet du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal Pays Tarusate (40)

Rapport pour Mairie Saint-Yagen

Novembre 2018

Préambule: objet de l'étude et site d'étude

Dans le cadre d'un projet de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal PLUi sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays Tarusate (40), la mairie de Saint-Yagen (Monsieur Vincent LESPERON, maire de Saint Yaguen) a sollicité Raphaël JUN, prestataire de services en Ecologie et photographies aériennes pour l'envoi d'une note de synthèse concernant la parcelle E 1045 prévue au PLUi avec les OAP retenues. Cette parcelle fait l'objet d'une demande de défrichement auprès de la DDTM qui indique que cette autorisation est soumise à la procédure du "cas pas cas".

L'objet de la prestation est de fournir un diagnostic sur différents secteurs susceptibles d'être aménagés et la rédaction d'une Note de sensibilité écologique afin d'évaluer, dans une première approche, un état des lieux du milieu naturel et de dégager des enjeux écologiques.

Secteurs d'étude territoire de commune de Saint-Yagen

- **Projet parcelle E 1045 prévue au PLUi avec les OAP retenues**

Ce rapport présente le diagnostic écologique sommaire après une investigation de terrain sur les secteurs d'étude en novembre 2018.

1. Méthodologie d'inventaire

Des visites de terrain ont été réalisées par l'opérateur à pied sur les secteurs de projet identifiés sur la parcelle E1045 (sur environ 3Ha d'enveloppe capable) du printemps 2017 à la fin de l'été 2017 pour un premier passage puis au cours de l'été 2018 pour un deuxième passage permettant de confirmer les enjeux écologiques.

Des relevés phytosociologiques ponctuels ont été réalisés sur chaque parcelle à enjeu de développement afin de dresser une liste d'espèces et de caractériser les formations végétales. La liste des espèces animales a été dressée à partir de contacts directs lors de la visite et par points d'écoutes. Il est à noter que plusieurs ordres d'animaux n'ont pas fait l'objet de relevé systématique (ex:Insectes). La recherche des gîtes, zones de refuge ou d'alimentation ont été privilégiés (ex :Chiroptères).

L'interprétation des relevés phytosociologiques a été réalisée par rapport aux référentiels CORINE Biotopes pour la France et Cahiers d'Habitats pour les habitats d'intérêt communautaire (Directive 92/43/CEE du 21 mai 1992 modifiée par la Directive 97/62/CEE concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore). Les habitats à caractère prioritaire sont indiqués avec un *.

Les relevés de végétation ont permis de mettre en évidence des zones humides (par référence à l'arrêté du 1er octobre 2009 modifiant l'arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du code de l'environnement). La mention d'un habitat coté H » signifie que cet habitat, ainsi que, le cas échéant, tous les habitats de niveaux hiérarchiques inférieurs sont caractéristiques de zones humides. Pour les habitats cotés p » (pro parte), il n'est pas possible de conclure sur la nature humide de la zone à partir de la seule lecture des données ou cartes relatives aux habitats. Par conséquent, une visite de terrain le 9 février 2018 a permis de réaliser des sondages pédologiques afin de confirmer le caractère humide du sol et les remontées de nappe dans les secteurs à enjeu en particulier pour les communes du plateau landais.

Il est à noter que dans les cartes présentées dans ce rapport, les limites strictes des habitats humides ne sont pas indiquées précisément. **La numérisation des polygones** a été effectuée à partir des relevés terrain ainsi que par photo-interprétation (Ortho IGN 2012) et dessinés (échelle <1/1000) sur la base cadastrale fournie (Lambert93 CC44).

L'évaluation patrimoniale des sites

En plus d'un regard sur le statut réglementaire des espèces ou des habitats naturels, la notation des enjeux et de la sensibilité du site s'est également appuyée sur une synthèse bibliographique de la flore et faune sur l'ensemble du territoire de l'intercommunalité.

Un tableau de pondération des enjeux a été réalisé prenant en compte quatre enjeux patrimoniaux pour la flore, la faune, les habitats naturels et la présence de zone humide sur les secteurs et situées à proximité. Les tableaux proposés ci-après (Michelot, 2003) intègrent l'aspect patrimonial (entrée la plus fréquemment utilisée) des espèces et des habitats. Il considère également la notion de diversité biologique. Cette notion est intéressante en vue de valoriser la « nature ordinaire ».

De plus, l'analyse paysagère sous l'angle de la distance entre les habitats et leur superficie font référence aux connexions biologiques et aux corridors importants pour éviter l'isolement des communautés et leur appauvrissement (MacArthur et Wilson, 1967)

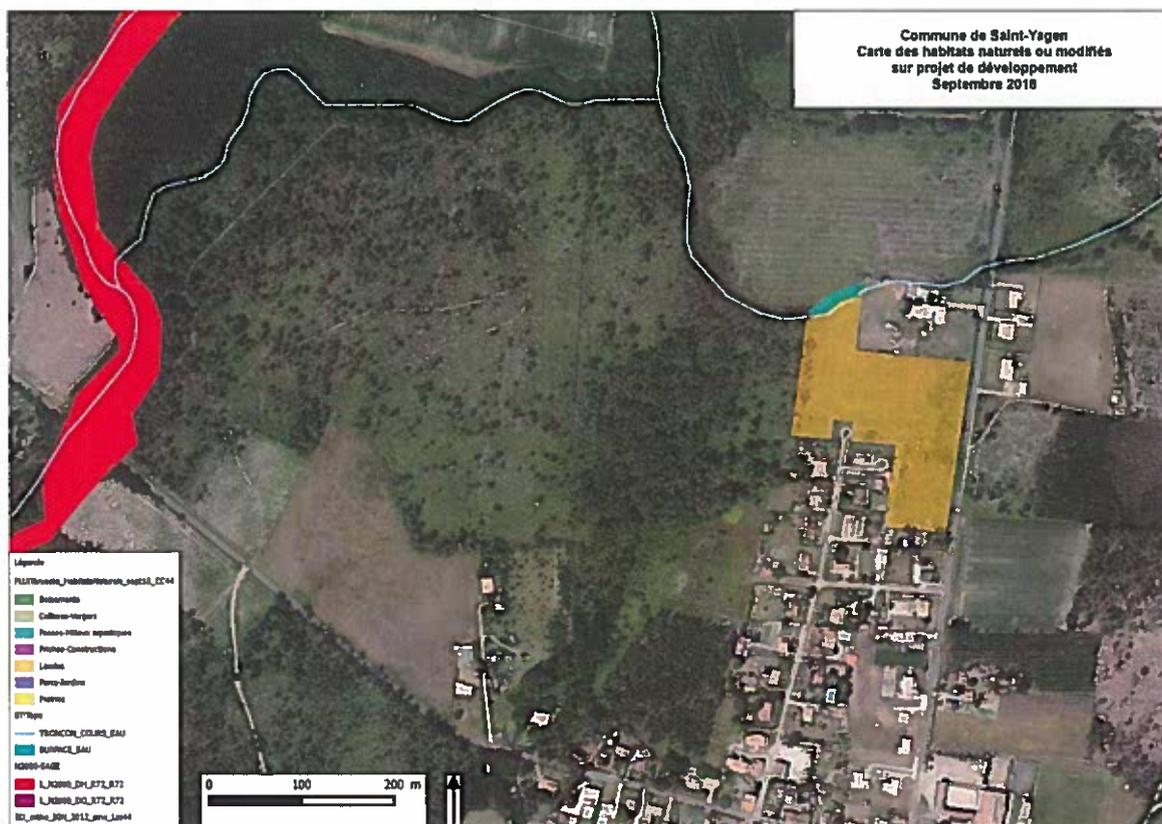
Il est à noter que cette analyse n'exclut pas la prise en compte du cadre réglementaire exigé dans le cadre de la mise en oeuvre des projets (étude cas par cas, dossier loi sur l'eau, étude d'impact, incidences sur espèces protégées...).

2. Commune de Saint-Yagen: diagnostic sommaire du secteur de Troyes

Tous les secteurs identifiés sur le territoire pour permettre un développement de la capacité résiduel d'accueil pour l'habitat ont fait l'objet d'investigation. L'analyse des relevés et des enjeux se traduit par la production de trois cartes (1-milieus naturels ou modifiés d'après la typologie Corine ; 2-les zones humides identifiées ; 3-la sensibilité écologique sur une échelle à trois niveaux d'enjeu)

Le secteur de Troyes est situé dans la partie nord de l'enveloppe communal du bourg de Saint-Yagen en limite avec un axe routier principal (route départementale), un fossé-cours d'eau de drainage et des parcelles forestières plantées de pin maritime. Le secteur est situé à environ 700m du site Natura 2000 FR7200722 « Réseau hydrographiques des affluents de la Midouze ».

La parcelle E1045 du secteur est constituée d'une lande mésophile à mésohygrophile avec une dynamique à fourrés à robinier se développant après une coupe rase forestière. Une zone humide constituée d'une lande humide à molinie a été recensée sur la partie nord à proximité d'un fossé de drainage.



Commune	Secteur projet AU	Végétation	Milieus naturels ou modifiés	Humide	Corine	Natura2000	Moyenne
Saint-Yagen	Troyes	Landes	Lande mésophile à mésohygrophile dynamique robinier et hêtre	0	311 2x02 324x07 1x12 81	nonCH	
	Troyes	Fossés-Milieu aquatiques	Fossé et Lande à molinie	1	81 22x31 12	nonCH	

Tableau 1: Parcelles du projet

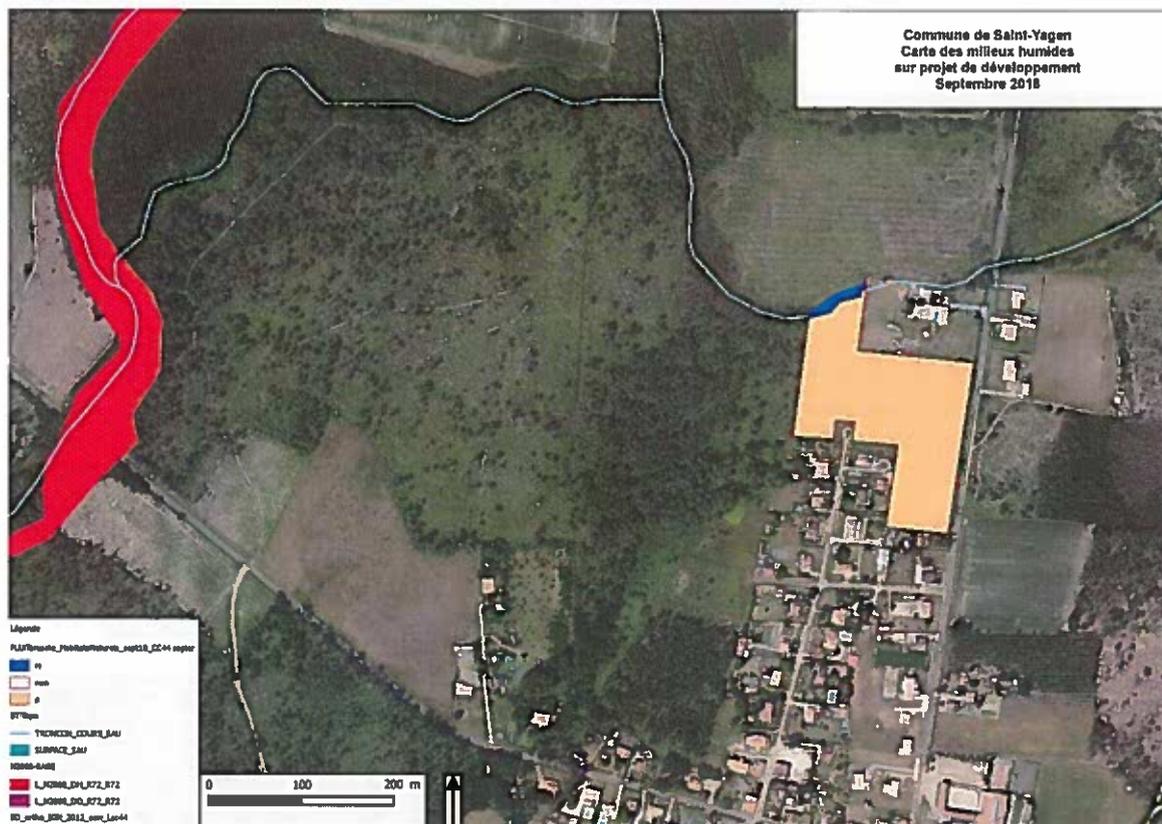


Figure 2: Cartographie des zones humides sur les secteurs d'étude: en bleu les zones humides

3. Sensibilité écologique des secteurs

La parcelle inventoriée du territoire est composée de formations végétales issues de l'action de l'homme sur des espaces landicoles situés en tête de bassin versant.

Les milieux ouverts:

-des espaces landicoles mésophiles à mésohygrophile composés de formations végétales dérivant d'anciennes plantations de pin (exploitées ou impactées par une tempête) sur lande mésophile à mésohygrophile drainée par un réseau de fossés. Ces milieux (bien représentés sur le territoire communal de Saint-Yagen) présentent une diversité de faciès qui présentent un intérêt patrimonial moyen essentiellement pour la faune (oiseaux, papillons, amphibiens et mammifères). De plus, la présence de zones humides autour des fossés de drainage constituées de landes humides à dominance de molinie (habitat d'intérêt communautaire et habitat d'espèce pour le Fadet des laiches) peut présenter un enjeu patrimonial fort lors de projet d'aménagement ou de nouvelle affectation de l'occupation des sols.

L'analyse des enjeux patrimoniaux permet de caractériser la sensibilité du secteur.

D'un point de vue dynamique et phytosociologique, ce complexe est typique des formations végétales de landes humides (Alliance de l'*Ulicion minoris*) caractérisée par la Bruyère à quatre angles (*Erica tetralix*) et Molinie (*Molinia caerulea*) qui lui donne par endroit une physionomie herbeuse (Corine 31.13). Celles-ci sont drainées par un réseau de fossés qui tendent à les faire évoluer vers des landes mésophiles (Corine 31.239) typiques du plateau Landais après exploitation forestière du Pin maritime avec des fourrés spontanées. Les plantations de pin maritime sont des forêts de substitution aux forêts climaciques à Chênes, en l'absence de replantation et de travaux d'entretien, une forêt mixte à Pins et Chênes se développe sur ces landes (Corine 41.5 x 41.65). Cependant l'état de conservation de l'habitat landicole est moyen à mauvais en raison de

la proximité des habitations et de la route ainsi que par l'envahissement par le robinier (partie Est).

Aucune espèce végétale d'intérêt n'a été recensée sur ces secteurs lors des observations, cependant l'ensemble des secteurs est susceptible d'accueillir une faune d'intérêt comme des reptiles, des amphibiens, des oiseaux (passereaux et rapaces) et des papillons. En effet, il est à noter que les landes humides à faciès dominé par la molinie sont un habitat pour le Fadet des laiches (*Coenonympha oedippus*, protégé au niveau communautaire au titre de la Directive Habitat (annexes II et IV), au niveau international par la Convention de Berne (Annexe II) et au niveau français (art2)). Cette espèce n'a pas été recensée lors des relevés.

De plus, le passage d'engins lourds sur les parcelles peut créer des dépressions sur substrat tourbeux (code Habitat: 7150). Cet habitat correspond aux stades pionniers des groupements de landes humides établis sur tourbe ou sables organiques. Sur le site, il s'agit de groupements de cicatrisation caractérisé par la présence du Rossilis à feuilles intermédiaires (*Drosera intermedia*) suite à un remaniement du sol mais également en bordure de fossé et chemins sur substrat humide. Cet habitat est susceptible de se développer sur les secteurs les plus engorgés suite à des travaux de remaniement de sol.

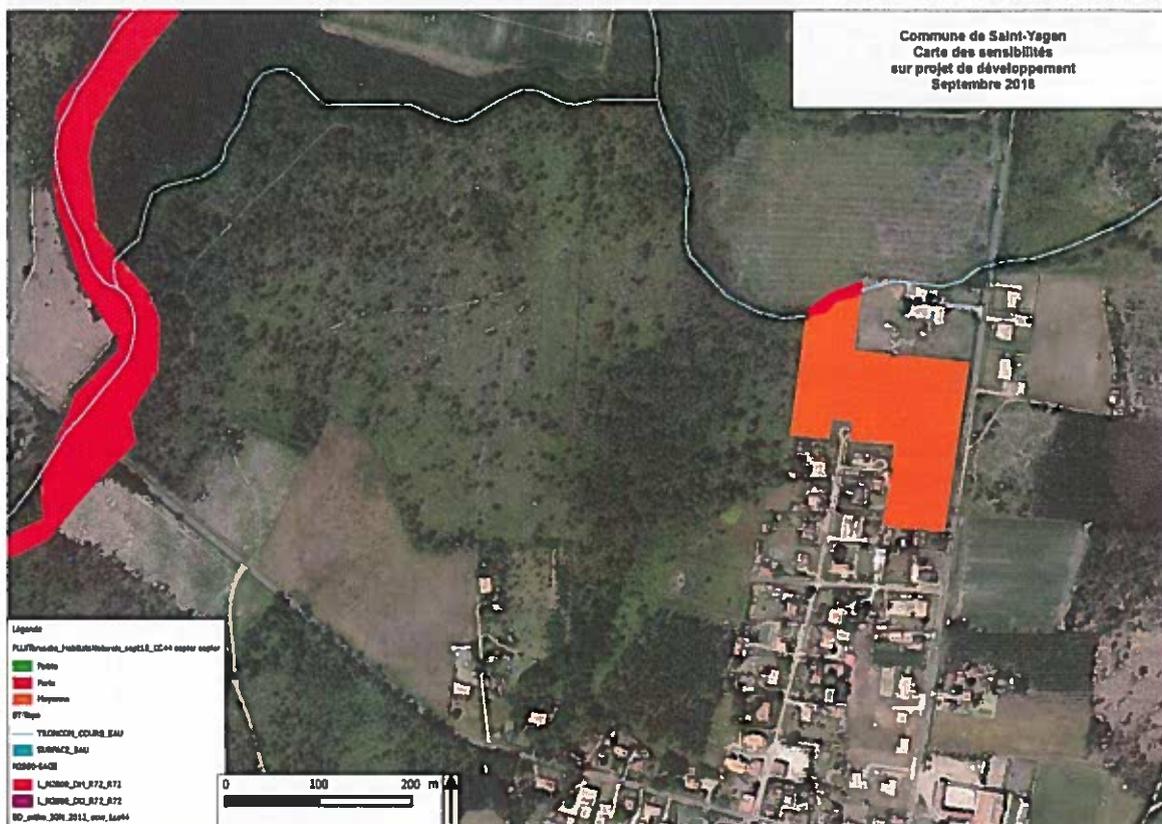


Figure 3: Cartographie des enjeux écologiques sur les secteurs d'étude:
en rouge: enjeu fort (zones humides),
en orange: enjeu modéré
en vert: enjeu faible

4. Conclusion

Après une investigation de la parcelle du secteur de projet et une analyse des enjeux écologiques (flore, faune et habitats naturels), il apparaît que la parcelle est constituée d'un espace landicole en limite de zone forestière située en tête de bassin versant mais drainée (réseau de fossés) et en mauvais état de conservation. Une zone humide a été recensée sur ce secteur de la commune qui présente une sensibilité moyenne à forte. Cette zone humide identifiée a été prise en compte dans l'OAP par le maintien d'une bande paysagère avec recul de 12m par rapport au fossé de drainage situé au nord ainsi que sur la partie ouest (risque incendie du massif forestier).

Il est conseillé d'éviter tout aménagement dans les zones humides dont la préservation est un objectif majeur du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux SDAGE de l'Agence de Bassin Adour-Garonne (2016-2021). Cependant, la délimitation stricte des habitats humides (arrêté du 1er octobre 2009 modifiant l'arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du code de l'environnement) devra être effectuée avant tout aménagement. De plus, en amont d'un futur projet d'aménagement, il semble nécessaire de réaliser un complément d'analyse de l'état initial des parcelles à différentes saisons qui permettra d'affiner la valeur patrimoniale, de préciser les enjeux écologiques de chaque parcelle et de délimiter précisément les surfaces couvertes par les zones humides.

